

fncc

Fédération nationale
des communications
et de la culture



mce

conseils

Analyse du secteur muséal au Québec

Novembre 2022

「Portrait du réseau」

Contenus

01 Portrait du réseau

02 Fréquentation

03 Financement du réseau

04 Faits saillants des 3 dernières années

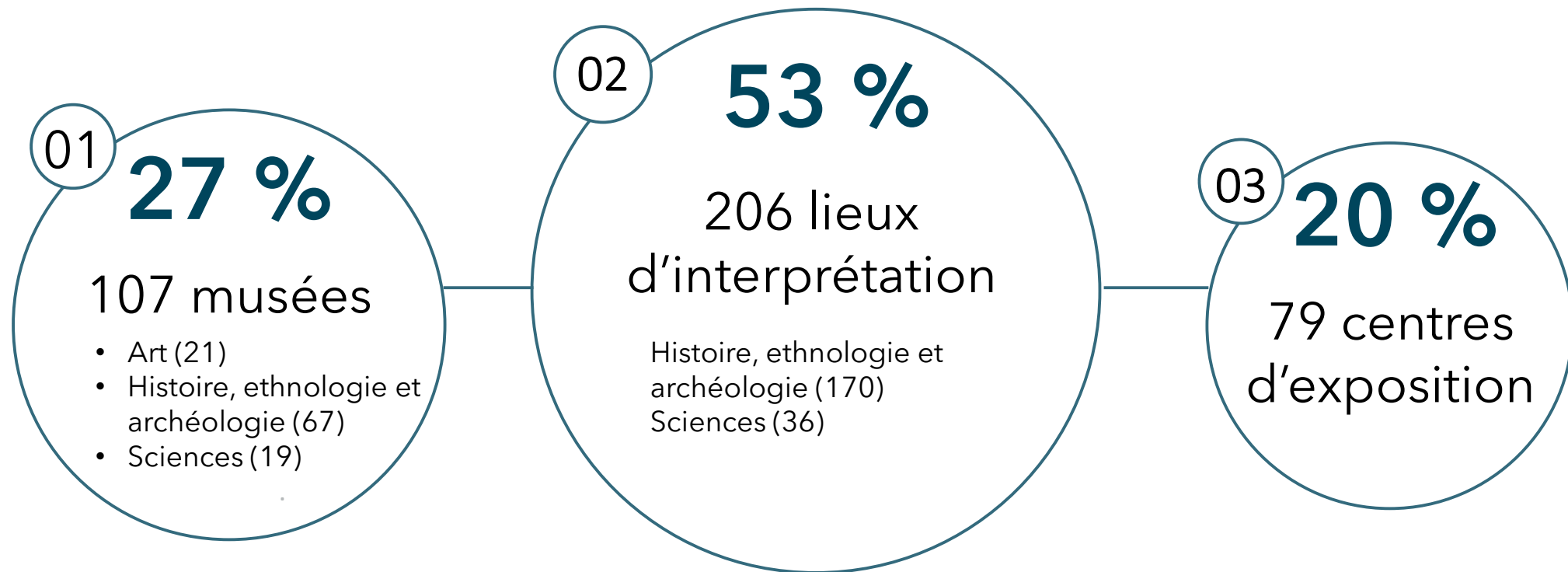
05 Emplois

06 Impacts économiques

07 Enjeux politiques - Bilan

Portrait du réseau (2021)

Le réseau compte 392 institutions muséales*



- Ce nombre est basé sur le nombre de répondants aux enquêtes sur la fréquentation des institutions muséales menées par l'Institut de la statistique du Québec.
- En 2013 on comptait : 127 musées (-20), 238 lieux d'interprétation (-32), 75 centres d'expositions (+5)

Portrait du réseau

Carte des musées

Les institutions muséales sont réparties dans les 17 régions administratives dont :

- ▶ 30 % se trouvent dans les régions administratives de Montréal et de la Capitale-Nationale
- ▶ 22 % en région périphérique
Chaudière-Appalaches, Laval, Lanaudière, Laurentides, Montérégie
- ▶ 17 % en région intermédiaire
Mauricie, Estrie, Outaouais, Centre-du-Québec
- ▶ 31 % en régions éloignées
Bas-St-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord du QC, Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine



Source : <https://www.musees.qc.ca/fr/musees>

Portrait du réseau - 2021

Nombre d'institutions selon la région administrative

Région	Institutions muséales répondantes	Nb institutions agréées	Région	Institutions muséales répondantes	Nb institutions agréées
Bas-Saint-Laurent	25	12	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	26	9
Saguenay-Lac-Saint-Jean	16	11	Chaudière-Appalaches	24	7
Capitale Nationale	50	20	Laval	7	5
Mauricie	18	9	Lanaudière	11	4
Estrie	27	12	Laurentides	10	5
Montréal	65	24	Montréal	41	16
Outaouais	10	4	Centre-du-Québec	14	9
Abitibi-Témiscamingue	21	13			
Côte-Nord et Nord du Québec	27	10	Ensemble du Québec	392	170

Sources :

- ISQ, *Fréquentation des institutions muséales répondantes selon la région administrative, données trimestrielles et annuelles, Québec, 2021*
- Gouvernement du Québec, *Liste des institutions muséales agréées, janvier 2021* et Communiqué du Cabinet de la ministre de la Culture et des Communications, 16 nov. 2021

Voir en annexe les tableaux de distribution selon la région administrative, le type d'institution (ex.: musée d'art) et le statut (agréé ou non).

Portrait du réseau - 2021

Nombre d'institutions par habitant au sein des régions touristiques

Selon la liste des membres de la SMQ (n=287)

On constate une bonne concentration d'institutions par habitant dans les régions plus éloignées.

Région	Institutions/ 100 000 hab	Région	Institutions/ 100 000 hab.
Gaspésie- Îles de la Madeleine	17,6	Nord du Québec	4.3
Abitibi Témiscamingue	13.5	Chaudière-Appalaches	3.9
Côte-Nord	7.7	Montréal	2.8
Cantons-de-l'Est	6.6	Outaouais	2.0
Bas-Saint-Laurent	6.1	Montréal	1.9
Saguenay-Lac-Saint-Jean	5.4	Lanaudière	1.7
Capitale Nationale	4.6	Laval	1.4
Mauricie	4.4	Laurentides	1.3
Centre-du-Québec	4.4	Ensemble du Québec	3.3

Source : Liste des membres institutionnels SMQ, janvier 2021, et Bulletin sociodémographique, janvier 2021, ISQ, compilation RCGT

Portrait du réseau

Gouvernance

La grande majorité des établissements muséaux sont des OBNL sous la responsabilité d'un conseil d'administration et d'une direction générale.

Les trois niveaux principaux de l'organisation se déclinent donc ainsi :

Le conseil d'administration

Le CA occupe une place prépondérante dans le système de gouvernance. Son rôle principal est de veiller aux intérêts de l'institution, tout en se souciant des impacts de leurs décisions, sans toutefois en gérer les opérations courantes. La mission première des administrateurs est de s'assurer de la pérennité de l'organisme avec comme objectif de créer de la valeur pour l'entreprise. Il se situe au-dessus de l'équipe de direction.

La direction générale

Le mandat de la direction générale est de s'occuper de la gestion courante de l'entreprise, qui doit rendre des comptes au conseil d'administration. Elle est responsable de développer et d'exécuter la mission, la vision et la stratégie mise de l'avant par le conseil d'administration. Le conseil d'administration transmet à la direction générale les pouvoirs de gestion.

Les employé-es

Les employés sont responsables d'exécuter les directives de la direction générale et d'assumer les responsabilités qui leur sont dévolues. Il n'est pas de leur ressort de gérer l'organisation, à moins de voir certains pouvoirs leur être délégués.

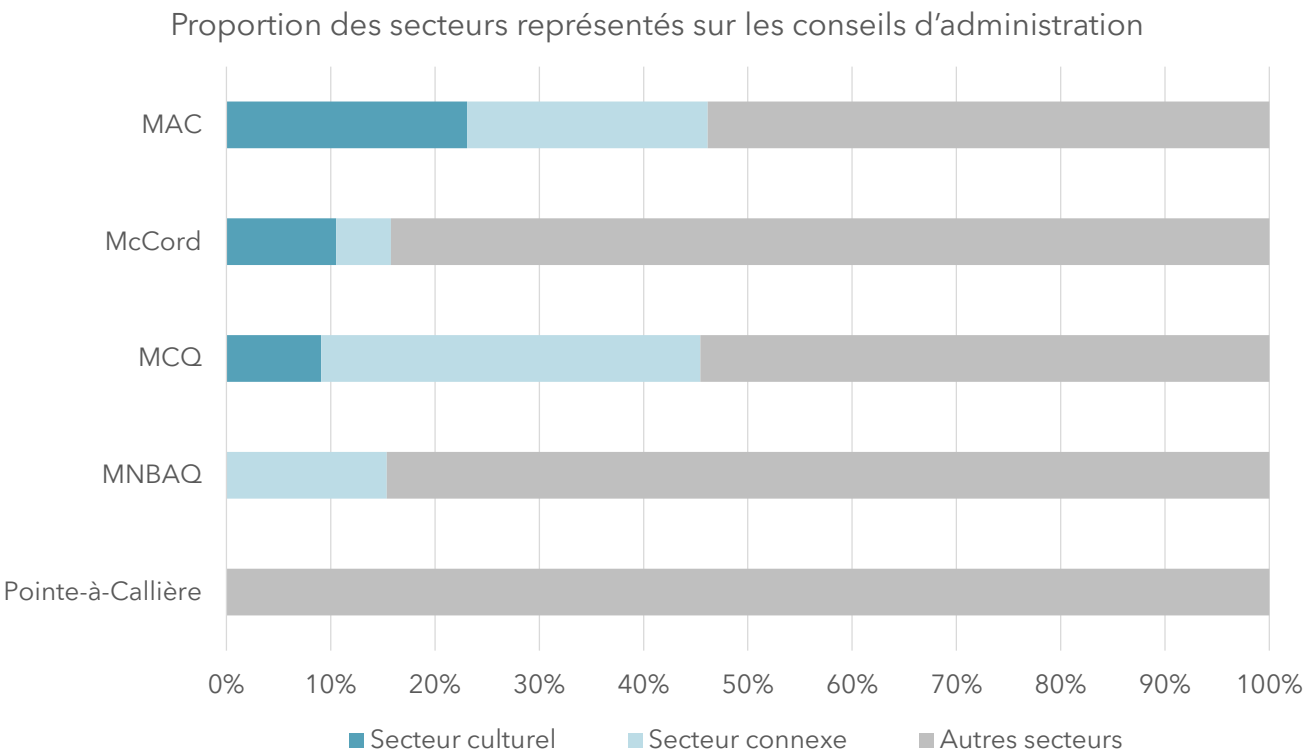
Portrait du réseau

Gouvernance

À l'analyse de la composition des conseils d'administration de cinq grands musées, nous constatons que de façon générale, les membres sont issues de milieux variés (ex.: milieu des affaires, professions libérales, institutions publiques). Les représentants liés au domaine muséal, culturel ou à un domaine connexe (ex.: enseignement, tourisme) sont généralement en minorité. On constate par ailleurs que les travailleurs culturels et les artistes sont très peu nombreux au sein des C.A.

Pour les musées d'États, la loi sur la gouvernance des sociétés d'État exige qu'au moins les deux tiers des membres du conseil d'administration, dont le président, doivent, de l'avis du gouvernement, se qualifier comme administrateurs indépendants.

Dans certains cas (ex.: MAC), les membres sont nommés sur la recommandation du/de la ministre.



Voir le détail en annexe 1

Sources :

MAC (Musée d'art contemporain de Montréal) : <https://macm.org/le-musee/conseil-dadministration/>

McCord : Rapport annuel 2021-2022

MCQ (Musée de la civilisation) : Rapport annuel 2020-2021

MNBAQ (Musée national des beaux-arts du Québec) : <https://www.mnbaq.org/a-propos/conseil-dadministration>

Pointe-à-Callière : Rapport annuel 2021

Fréquentation

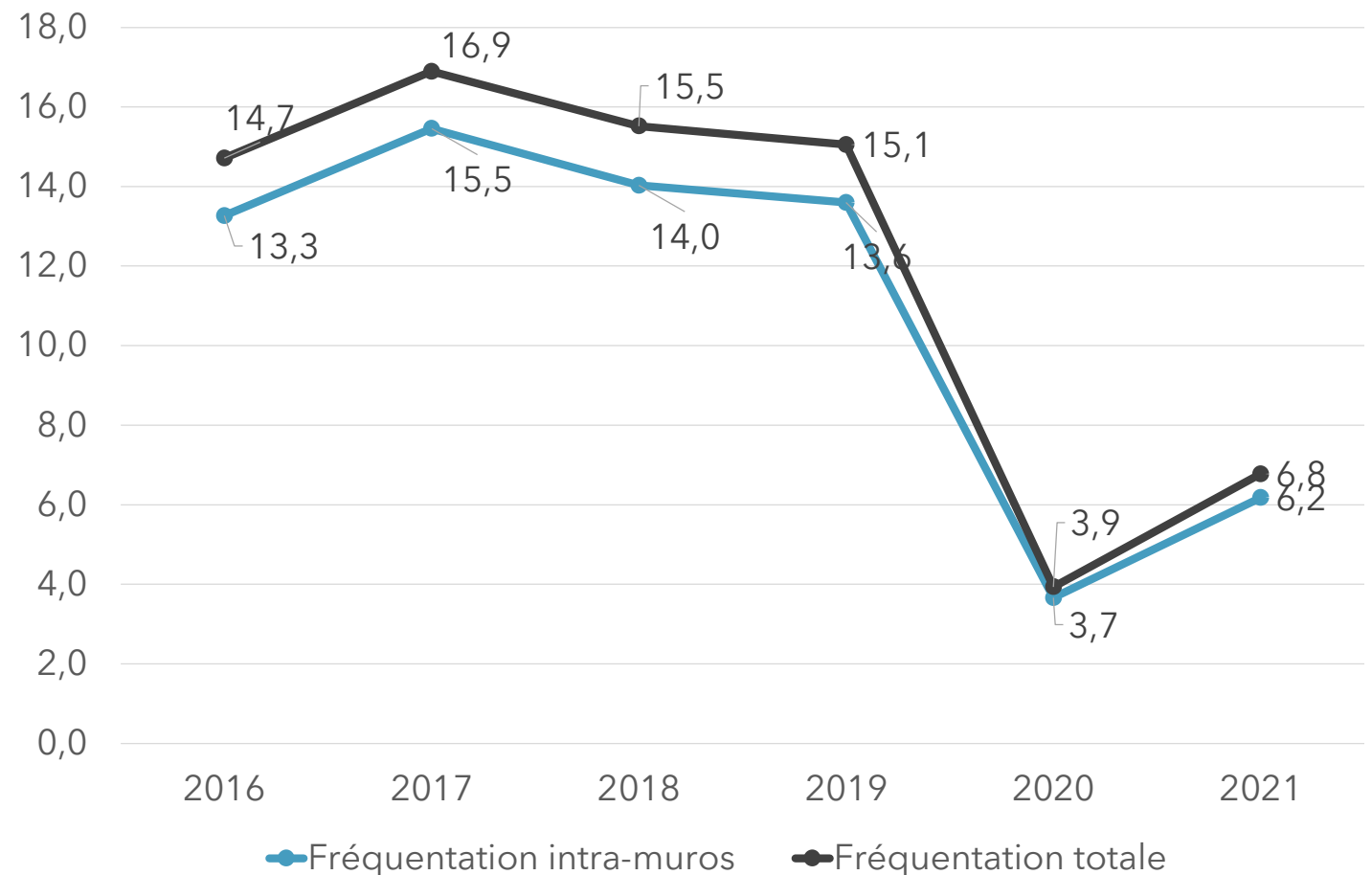
Fréquentation du réseau

Les années 2020 et 2021 ont été marquées par une baisse significative du nombre d'entrées, dû principalement à la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19. En 2020 et en 2021, respectivement 3,9 et 6,8 millions d'entrées intra-muros et extra-muros ont été enregistrées comparativement à 15,1 millions en 2019.

Selon la SMQ, le réseau a pu compter sur une reprise de l'achalandage au cours de l'été 2021 grâce au fait que les touristes intra-Québec ont représenté 54% des visiteurs, comparativement à 20% de touriste québécois à l'été 2019.

Les régions centrales du Québec ont particulièrement été éprouvées par l'absence de touristes internationaux.

Évolution de la fréquentation des institutions muséales (en millions de visiteurs)

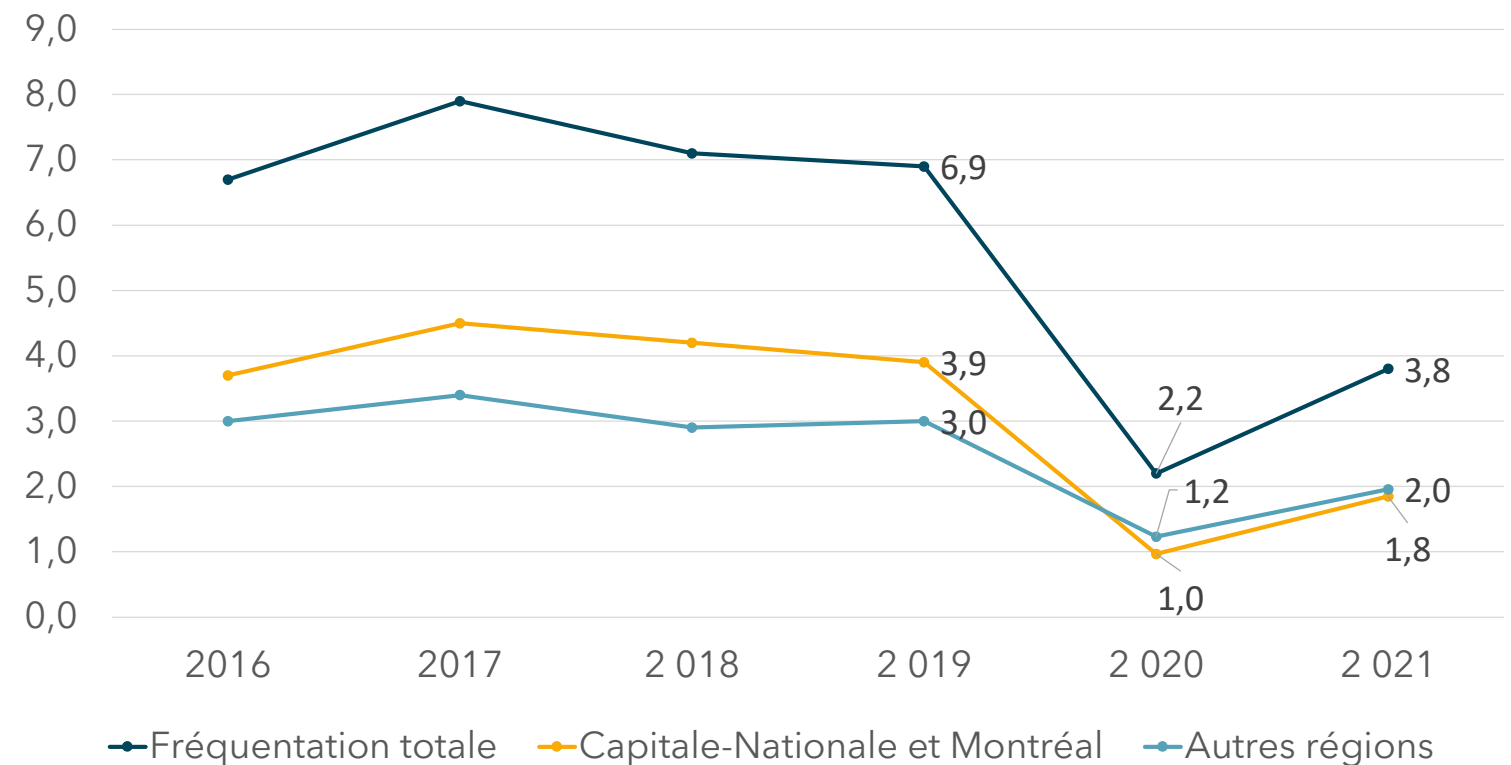


Fréquentation du réseau

En comparant la fréquentation des institutions muséales pendant le 3^e trimestre (juillet-août-septembre), trimestre pendant lequel les institutions sont généralement toutes ouvertes, on constate que les grands centres (Capitale-Nationale et Montréal) ont particulièrement été éprouvés par l'absence de touristes internationaux et régionaux.

En 2021, pour le 3^e trimestre, la fréquentation dans les grands centres a diminué de 53% (par rapport à 2019), comparativement à une baisse de 33% pour les autres régions.

Évolution de la fréquentation totale des institutions muséales (en millions de visiteurs) lors du 3^e trimestre (juillet, août, septembre)



Fréquentation du réseau

Évolution de 2016 à 2021

2020 et 2021, des années marquées par la pandémie de Covid-19

Fréquentation des institutions muséales (en millions de visiteurs)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<i>nb institutions répondantes</i>	417	406	408	399	328	392
Fréquentation intra-muros	13,3	15,5	14,0	13,6	3,7	6,2
Clientèle scolaire	0,8	1,0	0,9	1,0	0,2	0,2
Clientèle générale	12,5	14,5	13,1	12,6	3,5	6,0
Fréquentation extra-muros	1,4	1,4	1,5	1,5	0,2	0,6
Fréquentation totale	14,7	16,9	15,5	15,1	3,9	6,8

Selon la SMQ, à l’été 2021, certaines régions auraient dépassé la fréquentation muséale de l’été 2019, soit celle d’avant la pandémie de COVID-19.

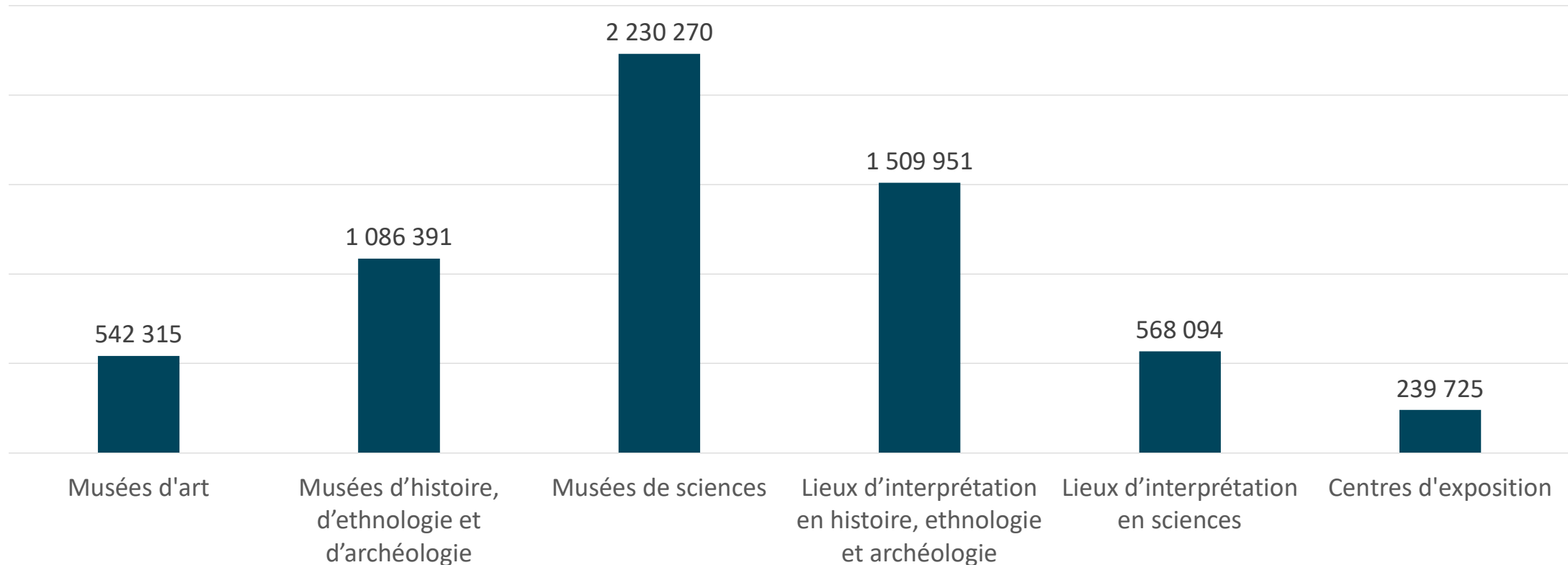
Sources :

- Institut de la statistique du Québec (ISQ)
- Société des musées du Québec (SMQ) :Enquête estivales sur la provenance et la satisfaction 2021

Fréquentation du réseau

Fréquentation totale par catégorie (2021)

Fréquentation intra-muros



- Les musées de sciences constituent la catégorie d'institutions muséales la plus fréquentée;
- Les musées de sciences représentent 17 % de tous les musées du Québec;
- Ils accueillaient en 2021 36 % de l'ensemble des visiteurs des institutions muséales.

Financement du réseau

Financement du réseau

**Pour obtenir du financement public,
les institutions muséales doivent
préalablement obtenir un statut de
reconnaissance
du Ministère de la Culture
et des Communications du Québec**

- ▶ En 2000, le Ministère a instauré **un premier mécanisme de reconnaissance** accessible à l'ensemble des institutions muséales.
- ▶ Pendant près de 15 ans, le processus de reconnaissance a été gelé et les enveloppes n'ont pas été bonifiées, mettant en difficulté un grand nombre d'institutions.
- ▶ Un nouveau **processus d'agrément** a été rouvert en 2018 pour être reconduit annuellement. L'agrément est valide pour 5 ans. Le dernier processus d'agrément s'est terminé le 4 juillet 2022.

Financement du réseau

L'Agrément

- ▶ L'agrément est délivré par le ministère de la Culture et des Communications au nom du gouvernement du Québec.
- ▶ Il garantit à la population l'accès à un établissement d'intérêt public de qualité. Le gouvernement attribue ce sceau d'excellence à une institution muséale québécoise en fonction de sa performance. L'agrément s'inscrit dans le respect de normes reconnues internationalement en matière de pratiques muséologiques, et de planification, de protection et de mise en valeur du patrimoine.

N.B. L'agrément est attribué sans égard à l'engagement financier du gouvernement envers l'institution.

Sans être liée à un engagement financier des ministères envers l'institution, cette reconnaissance est un facilitateur de financement public et elle est le premier critère à satisfaire pour être admissible aux programmes des ministères.



Financement du réseau

Les institutions muséales agréées

- ▶ En 2021, parmi les 392 institutions muséales, **170 institutions** étaient agréées, soit **21 de plus** qu'en 2019.
- ▶ Le ministère reconnaît aussi **les trois musées nationaux** établis par la *Loi sur les musées nationaux* :
 - Le Musée national des beaux-arts du Québec
 - Le Musée d'art contemporain de Montréal
 - Le Musée de la civilisation
- ▶ S'ajoutent :
 - Le **Musée des beaux-arts de Montréal** qui relève d'une loi qui lui est propre (loi canadienne)
 - La **Cinémathèque** qui relève de la loi sur le cinéma

- ▶ L'agrément octroyé à une institution muséale est valide pour cinq ans.
- ▶ Le processus d'agrément est ouvert annuellement.
- ▶ Le dernier dépôt des demandes d'agrément s'est terminé le 4 juillet 2022. Moins d'une dizaine d'institutions ont déposé une demande. Les résultats ne sont pas encore connus.
- ▶ 149 institutions ayant obtenu leur agrément en 2019 devront mettre à jour leur dossier en 2023.

Financement du réseau

Aide au fonctionnement des musées nationaux

L'aide au financement des musées nationaux est donnée en vertu d'un programme appelé « Soutien aux organismes et sociétés d'État incluant le Musée des beaux-arts de Montréal » auquel s'ajoutent des subventions pour des projets spécifiques.

Subventions du gouvernement du Québec :

		2019	2020	2021
▶ Musée de la civilisation	:	27,6M\$	25,9M\$	28,1M\$
▶ Musée des beaux-arts de Montréal	:	15,5M\$	16,2M\$	16,4\$
▶ Musée national des beaux-arts du Québec	:	21,9M\$	21,3M\$	21,9\$
▶ Musée d'art contemporain de Montréal	:	10,1 M\$	9,9M\$	9,9M\$

*Sources des données : - Rapports financiers 2018-2019 des musées
- Rapports financiers 2020-2021 des musées*

Financement du réseau

Le ministère de la Culture et des Communications est le principal intervenant du secteur muséal.

Trois programmes visent à attribuer des subventions aux institutions muséales:

- Aide au fonctionnement (PAFIM)
 - ✓ Volet 1 : réservé aux institutions muséales agréées de portée régionale et nationale
 - ✓ Volet 2 : réservé aux institutions gestionnaires de biens patrimoniaux
- Aide aux projets
 - ✓ L'accueil de projet
 - ✓ L'appel de projet
- Aide aux immobilisations

S'ajoutent à ces programmes :

- Aide aux Initiatives de Partenariat
- Mécénat Placements Culture

Financement du réseau

Le PAFIM

Selon le modèle actuel, la détermination du niveau d'aide financière accordée à une institution muséale est fixée selon les paramètres suivants :

► **Une aide de base pour la mission de l'organisme** (70 % et 80 % de l'aide financière).

Celle-ci est adaptée à la réalité particulière de l'institution et à son offre muséale, plus spécifiquement :

- Nombre de semaines d'ouverture au public
- Taille de l'institution muséale et de son site (ressources humaines, budget, superficie interprétée, nombre de bâtiments)
- Gestion de biens patrimoniaux protégés

► **Une aide supplémentaire à la production** (20 à 30 % de l'aide financière) liée à son plan d'action.

- Nombre de dispositifs d'interprétation en lien avec la mission
- Nombre de types d'activités éducatives et culturelles en lien avec la mission de l'organisme
- Nombre d'actions ciblées pour joindre divers publics
- Nombre d'initiatives enrichissant l'offre de contenus culturels numériques
- Nombre et diversité des partenariats avec le milieu
- Nombre de ses sources de financement
- Plan d'entretien préventif

PAFIM

Dépenses admissibles Volet 1 et 2

- Les coûts de la main-d'œuvre (avantages sociaux compris);
- Les coûts associés aux activités principales (acquisitions, restauration, gestion des collections, diffusions, expositions, éducation, actions culturelles, publications, cachets et droits d'auteurs);
- Les coûts associés aux activités connexes et aux services auxiliaires;
- Les coûts de location d'équipement ou de locaux;
- Les coûts d'achat de matériel ou d'équipement;
- Les coûts associés pour obtenir de l'aide privée;
- Les frais d'exploitation du lieu;
- Les frais d'étude et d'expertise-conseil;
- Les frais de sous-traitance;
- Les frais de communications et de promotion;
- Les frais de déplacement;
- Les frais d'administration.

Sont non admissibles toutes les dépenses non directement liées à la mission de l'organisme, minimalement :

- Les contraventions et frais juridiques, les frais afférents à des condamnations pour des infractions civiles ou criminelles;
- Les dépenses donnant droit à un crédit d'impôt remboursable par le Québec;
- La portion remboursable de la taxe sur les produits et services et de la taxe de vente du Québec.

Financement du réseau

Le PAFIM

L'aide financière est normalement accordée sur une base triennale.

Pour le PAFIM 2019-2022, une enveloppe annuelle de 20.3 M\$ avait été annoncée pour 96 institutions muséales agréées.

- En 2020, un soutien au fonctionnement de près de 3,7 M\$ a été accordé à 16 **institutions muséales à vocation scientifique et technologique (IMVST)** agréées avec une promesse de leur attribuer, pour les quatre années subséquentes, une aide totale de 20 M\$.
- À cela, s’est ajoutée, pour palier les impacts de la pandémie de coronavirus une aide financière spéciale de 5 M\$ en 2020-2021 et de 4,5 M\$ en 2021-2022 pour les 112 institutions muséales (toutes catégories confondues).

► **Pour le PAFIM 2022-2025**, les dossiers sont en cours de validation et les résultats doivent arriver sous peu.

- Certaines mesures pour pallier les effets de la Covid devraient être reconduites, toutefois, il faut attendre les annonces du nouveau ministre de la Culture et des Communications.
- Lors du budget 2022, le ministre des Finances a annoncé une bonification du PAFIM de 6 M\$ sur trois ans afin de soutenir les nouvelles institutions muséales qui seront admissibles au programme Aide au fonctionnement pour les institutions muséales.

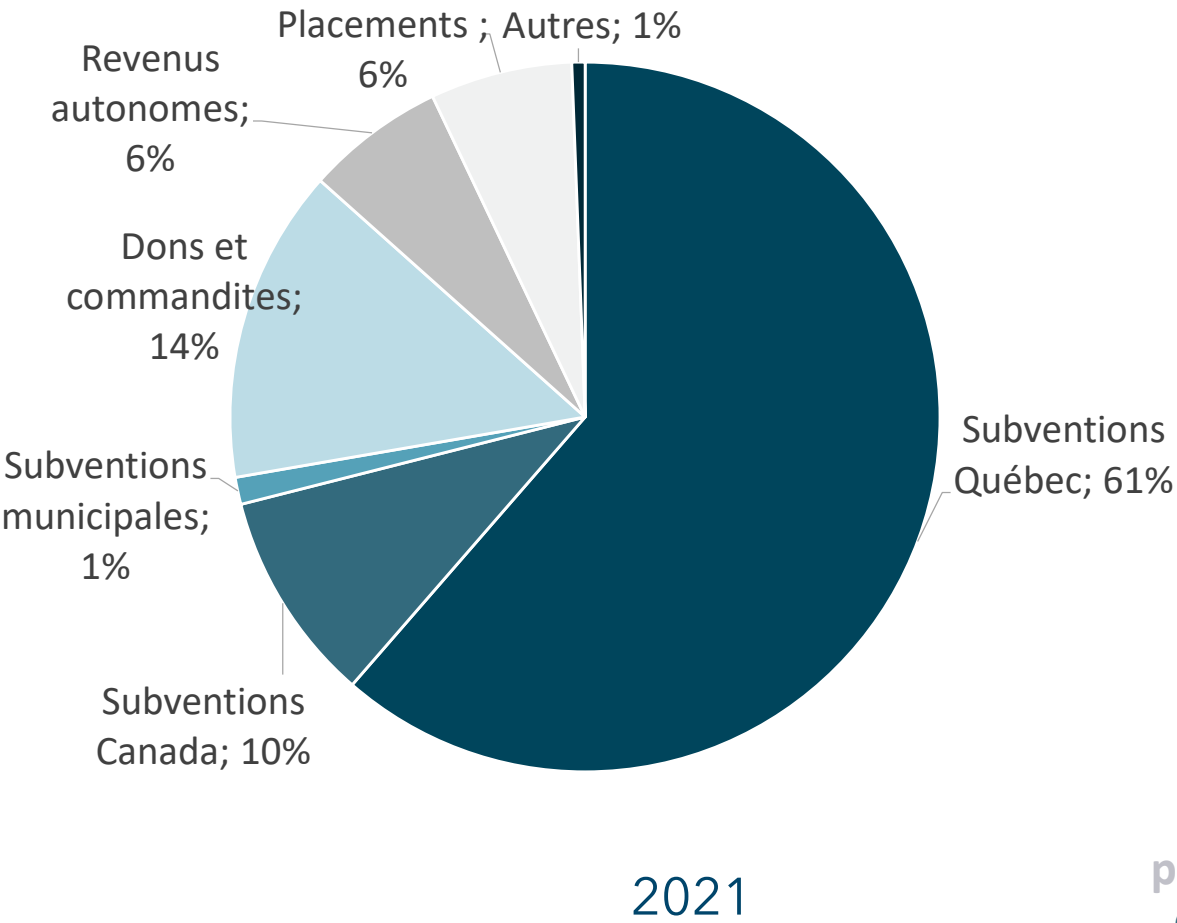
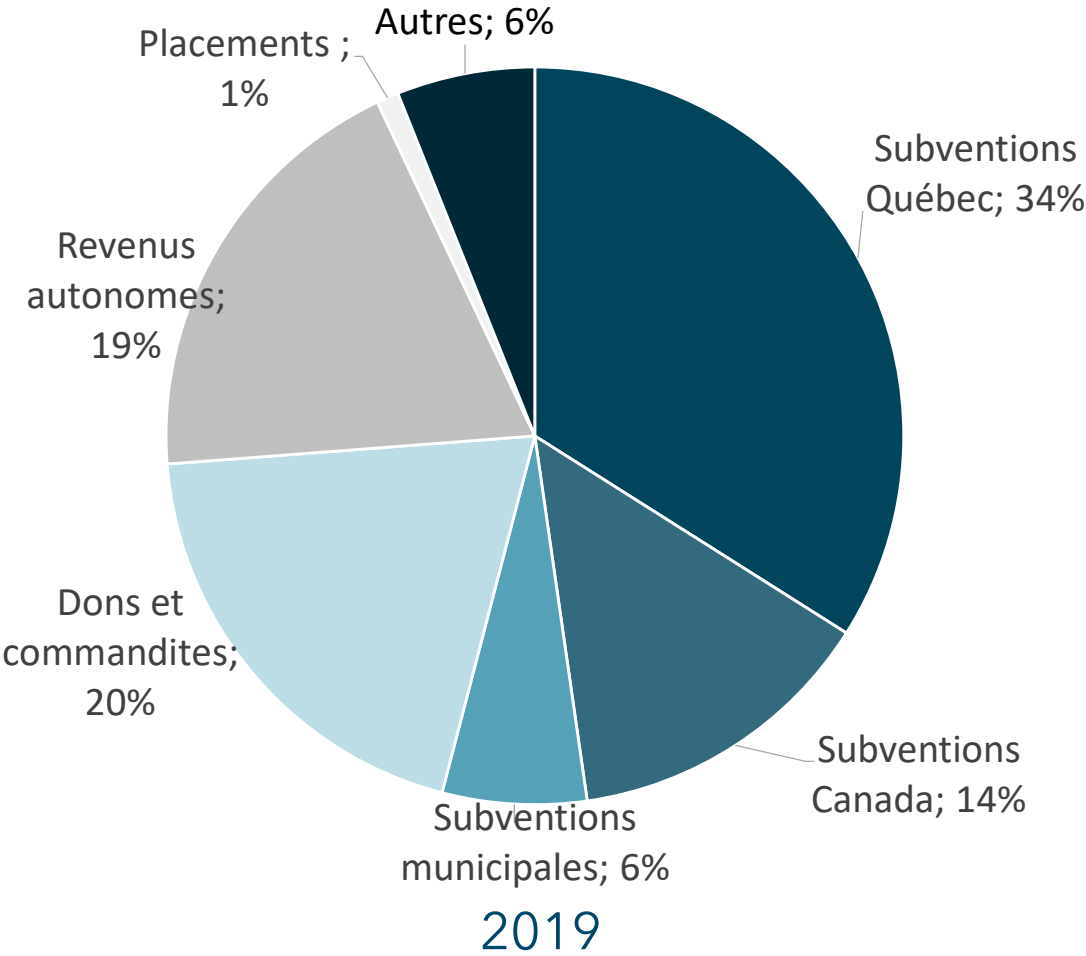
AIDE AU FONCTIONNEMENT

Année	N. institutions admissibles	Montants accordés
2017-2018	123	17 M\$
2019-2020	96	20,3 M\$
2020-2021	96 + 16 IMVST	20.3 M\$ + 3.7 M\$ + aide ponctuelle 5 M\$
2021-2022	96 +16 IMVST	20.3 M\$ + 5M\$ +aide ponctuelle 4.5M\$
2022-2023	nd +16 IMVST	22.5 M\$ + 5M\$
2023-2024	nd +16 IMVST	23 M\$ + 5M\$
2024-2025	Nd +16 IMVST	23.5M\$ +5M\$

Financement

Provenance des revenus de six grands musées

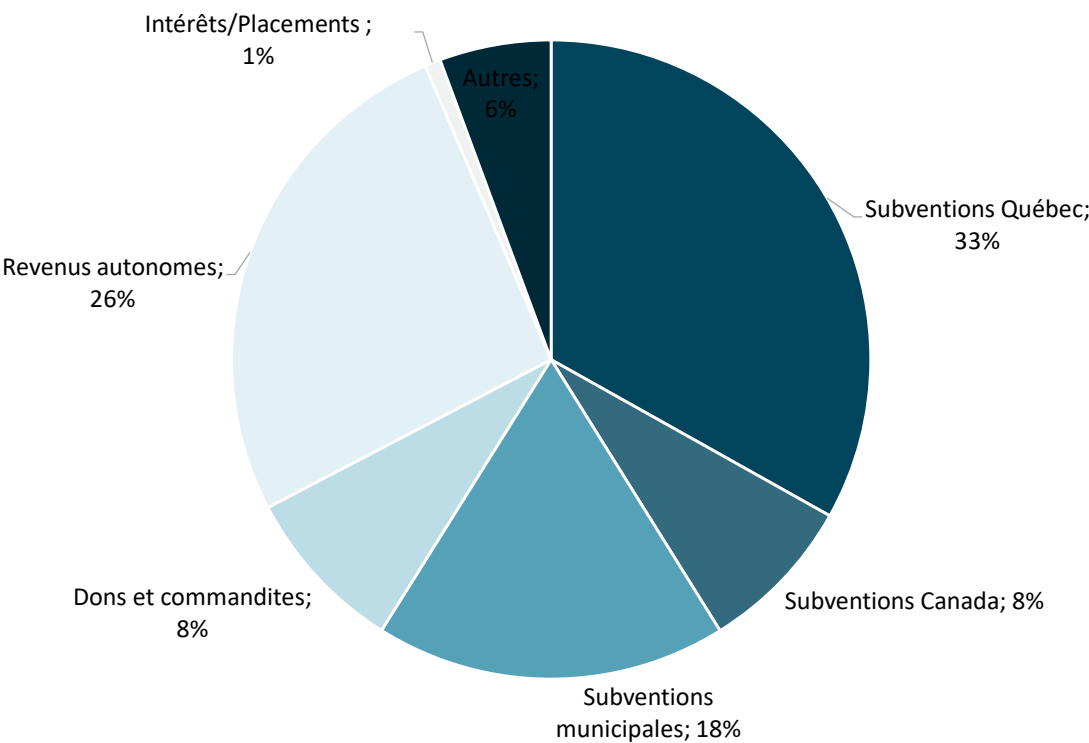
Une baisse marquée des revenus autonomes et des dons et commandites en 2021 due à la pandémie de COVID-19



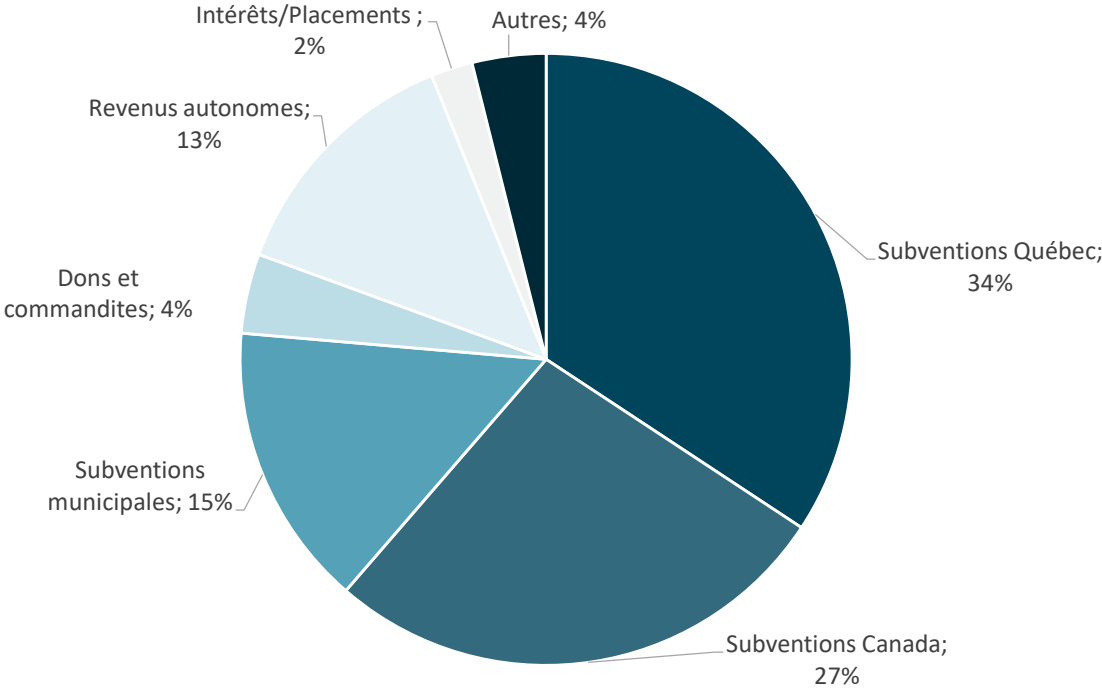
Financement

Provenance des revenus de sept « petits/moyens » musées

Une baisse marquée des revenus autonomes pour l'année 2020-2021 due à la pandémie de COVID-19 compensée par une augmentation de l'aide gouvernementale fédérale



2019-2020



2020-2021

**Faits saillants des trois
dernières années**

Rappel des faits saillants

2020

Une année marquée par la pandémie de COVID-19 forçant la fermeture des institutions muséales pendant plusieurs mois

Le réseau s'est confronté à des défis jamais vus auparavant :

- Pertes d'emplois et d'expertises
- Augmentation des coûts pour se conformer aux mesures sanitaires
- Diminution des revenus autonomes
- etc.

Plusieurs mesures ont été mises en place pendant cette période:

- Le gouvernement du Canada a mis en place des mesures pour soutenir directement les travailleurs et employeurs canadiens : PCU, subventions salariales, prêts aux entreprises à un taux de 0%, garanties de prêts, report des paiements de TPS), subvention d'urgence pour le loyer, un budget 53M\$ consentis à un volet d'urgence du Programme d'aide aux musées (PAM), un budget de 7M\$ pour modifier les infrastructures ou acheter des équipements pour se conformer aux normes de sécurité sanitaire.
- Le gouvernement du Québec a aussi mis en place des mesures de soutien : subvention pour la formation et la réorganisation du travail (PACME); maintien des sommes allouées pour les sorties scolaires même si celles-ci ont été annulées; 400 M\$ injecté pour aider le secteur culturel dont 5M\$ en 2020-2021 pour les institutions muséales soutenues par le PAFIM (représentant une augmentation moyenne de 23% par institution) ; mesures pour soutenir le tourisme au Québec.

Rappel des faits saillants

2020

Retour des musées à vocation scientifique sous l'égide du ministère de la culture

Musées à vocation scientifique

- Après 20 ans de démarches, les musées à vocation scientifique ont finalement reçu un soutien au fonctionnement. Ils se sont vu octroyer une enveloppe de 3,7 millions pour 2020-2021 et un total de 20 M\$ sur quatre ans.
- En plus du financement annoncé par Québec, les musées à vocation scientifique retournent dans le giron du MCC (alors qu'ils étaient passés sous l'égide du MEI via le Fonds de recherche du Québec). Cela est perçu très positivement par les gestionnaires de ces musées.
- Les musées à vocation scientifique demandent maintenant la confirmation que les musées de sciences verront leur financement protégé et augmenté dans le prochain cycle du PAFIM 2022-2025.
- Ils demandent aussi de mettre en place un groupe de travail pour la création d'un Musée des sciences et de l'innovation du Québec dont l'objectif serait de fédérer les institutions muséales et d'unir leurs forces autour d'un réseau diversifié et influent.

Rappel des faits saillants

2021

Poursuite de la crise sanitaire

Les effets de la crise sanitaire se sont poursuivis en 2021 et en 2022. Les institutions muséales ont connu :

- Le couvre feu en vigueur de 20h à 5h du matin ;
- Des fermetures et des réouvertures à répétition ;
- La nécessité de faire respecter les mesures sanitaires :
 - Port du masque pour toutes les clientèles et pour le personnel
 - Règles de distanciation sociale
 - Restriction au niveau des groupes
 - Respect des bulles-classes pour les sorties scolaires
 - Obligation de présenter le passeport vaccinal dans les lieux suivants : Biodôme, Planétarium, Insectarium, Jardin botanique, Aquarium et jardins zoologiques
- Des restrictions sur les activités de boutiques et de restauration ;
- L'absence de touristes internationaux et la désertion des touristes locaux dans les centres urbains.

Rappel des faits saillants

2021

Budget fédéral 2021-2022

Soutien supplémentaire du gouvernement canadien en raison de la pandémie

Lors du budget du 19 avril 2021, la ministre canadienne des Finances Chrystia Freeland a annoncé des investissements supplémentaires de 1,9 milliard \$ sur 5 ans pour soutenir le secteur des arts, de la culture et du tourisme, dont environ 900 M\$ étaient prévus dès 2021-2022. L'aide prévue est versée par le ministère du Patrimoine canadien et les organismes du portefeuille du Patrimoine canadien.

Deux véhicules de soutien ont été prévus :

Véhicule de soutien 1 : Création du Fonds de relance pour les secteurs des arts, de la culture, du patrimoine et du sport (300M\$ sur 2 ans)

Véhicule de soutien 2 : Création du Fonds de réouverture (200 M\$ sur 2 ans)

Dans le cadre de ce Fonds de réouverture, un montant de 41 M\$ en 2021-2022 a été attribué aux organismes du patrimoine (dont les musées), pour contribuer aux coûts de fonctionnement permanent.

Dans le cadre du Fonds de relance, les institutions muséales et les établissements du patrimoine avaient jusqu'au 2 août 2022 pour présenter une demande. L'aide pouvait aller de 1000\$ à 80 000\$.

Les organismes sans but lucratif possédant des collections patrimoniales (musées, centres d'archives, sites historiques, etc.) étaient admissibles au financement. Les organismes autochtones possédant une collection patrimoniale étaient également encouragés à faire une demande.

Rappel des faits saillants

2021

Annnonce du projet d'Espaces bleus

Le projet d'Espaces bleus

Annoncé par le premier ministre François Legault, le 10 juin 2021, le projet d'Espaces bleus prévoit le déploiement de « pôles culturels » dans 18 nouveaux lieux de diffusion muséale à travers le Québec (17 Espaces bleus en régions, plus le siège social à Québec). C'est un projet reposant sur l'exploitation de bâtiments patrimoniaux.

Lors de l'annonce, le premier ministre Legault a clairement dit vouloir faire du réseau Espaces bleus des lieux où l'on célébrerait « la fierté d'être Québécois », et non des lieux où l'on se remémore les moments les plus sombres de l'histoire locale et les personnages moins glorieux qui ont marqué leur temps.

M. Legault a ajouté qu'il voulait en faire des lieux « populaires », qui ne soient pas « ennuyeux » ou « poussiéreux » et surtout pas réservés « à une petite élite ».

Dans ces musées du nouveau genre, il devrait également y avoir une salle multifonctionnelle, un bureau administratif et un café, où les produits locaux seront mis en valeur.

Le coordonnateur du projet est Stéphan La Roche pdg du Musée de la Civilisation du Québec (MCQ). Le MCQ sera généralement propriétaire des bâtiments.

Le projet est censé enrichir et compléter le réseau québécois existant et être développé en partenariat avec les musées régionaux.

Rappel des faits saillants

Les espaces bleus

2022

Précisions sur le projet d'Espaces bleus

Où en est le projet Espaces bleus?

Un an plus tard, le projet demeure flou.

Alors qu'à l'annonce du projet on prévoyait un budget de 250 M\$, aujourd'hui il est plutôt estimé à 300 M\$ selon les informations obtenus du gouvernement par la Presse Canadienne.

Dans une entrevue donnée à la Presse Canadienne, le directeur du Musée de la Civilisation, Stephan La Roche avouait que fixer le montant de la facture totale des Espaces bleus serait de la pure fiction.

Un budget de fonctionnement est à prévoir. On avait annoncé un budget de fonctionnement à terme de 4,4M\$ par année.

On sait maintenant que les Espaces bleus ne partageront pas la même enveloppe que celle qui soutient l'ensemble des musées du Québec.

Les espaces bleus devront disposer de revenus autonomes dont le niveau reste à préciser.

On ignore encore quel sera le modèle d'affaires et le mode de gouvernance. Selon le ministère de la Culture, « le modèle de gestion est en cours de définition » (ministère de la Culture, juin 2022).

La nouvelle cible d'ouverture de tout le réseau des Espaces bleus est provisoirement fixée à 2026, selon Stéphan La Roche.

Source : Le Nouvelliste, 14 juin 2022

Rappel des faits saillants

Les espaces bleus

2022

Chaque Espace bleu comportera :

- une exposition permanente
- une exposition temporaire
- une salle multifonctionnelle
- un local administratif
- un café mettant en valeur les produits locaux.»

Aucun n'est encore ouvert au public. Seuls quatre projets ont été annoncés :

- Espace bleu de la Capitale-Nationale : Cité du Séminaire de Québec (47,24M\$)
- Espace bleu de l'Abitibi-Témiscamingue au Vieux palais d'Amos (env 25M\$)
- Espace bleu de la Gaspésie : villa Frederick-James de Percé (21M\$)
- Espace bleu de Charlevoix : dans le bloc 6 de l'ancien couvent des Petites Franciscaines de Marie à Baie-Saint-Paul.

Dans les autres régions, on en serait encore aux étapes de la prospection et choix de sites, acquisition de bâtiments patrimoniaux, etc.

Dans chaque région un comité régional est/sera mis en place, composé au minimum de :

- le Musée de la civilisation;
- la direction régionale du ministère de la Culture et des Communications;
- le conseil régional de la culture;
- le regroupement muséal régional;
- une présence autochtone associée à la culture, au tourisme ou à l'éducation;
- l'office du tourisme régional;
- Le centre d'archives régional de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Rappel des faits saillants

Les espaces bleus

2022

Précisions sur le projet d'Espaces bleus

Chaque espace bleu comprendra :

- une exposition permanente sur la région, ses personnalités inspirantes, ses événements marquants et ses éléments caractéristiques qui la rendent unique;
- une des expositions temporaires présentées en alternance à travers le réseau;
- une salle multifonctionnelle consacrée à la diffusion culturelle et artistique;
- un comptoir alimentaire offrant des produits de la gastronomie locale.

Critères de sélection des lieux:

- l'attractivité et du potentiel touristique du site;
- la localisation géographique stratégique, notamment en matière de transports et d'accès;
- l'offre culturelle existante;
- l'adhésion de la communauté.

Critères de sélection des bâtiments:

- la valeur patrimoniale ou historique du bâtiment existant, dans une optique de requalification, de préservation et de valorisation;
- l'apport du bâtiment à l'identité culturelle d'un endroit et d'une communauté;
- l'adaptation du bâtiment aux fonctions et au modèle prévus;
- la qualité et de la signature architecturale;
- la faisabilité du projet (disponibilité, acquisition, budget et réalisation technique).

Les espaces bleus

Représentations fictives



MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC

Rappel des faits saillants

Les espaces bleus

2022

Craintes face au projet Espaces bleus

Alors que le réseau muséal continue de composer avec les séquelles de la pandémie de COVID 19, l'annonce de la création de ces Espaces bleus sème des inquiétudes au sein du réseau.

On craint :

- qu'avec un investissement de 300 millions \$, auquel s'ajoutera inévitablement un financement récurrent pour maintenir leurs opérations, le projet se réaliserait au détriment des institutions muséales en place.
- de créer de la concurrence dans la recherche de financement privé et de commanditaires.
- un dédoublement de la mission des musées implantés sur le territoire par les communautés locales.
- des impacts sur la fréquentation
- dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, des impacts sur les ressources humaines des musées existants
- que la création d'Espaces bleus enterre la demande des musées à vocation scientifique d'implanter une Musée des sciences et de l'innovation du Québec

Rappel des faits saillants

Les espaces bleus

2022

**Congrès national de la
Coalition Avenir Québec**

**Lors des son congrès national tenu en juin 2022,
la première proposition de la CAQ est à l'effet de:
Créer un musée de l'Histoire nationale du Québec**

« L'histoire nationale est la mémoire d'un peuple et l'État a le devoir d'en faire la promotion afin que les citoyens la connaissent mieux et puissent s'identifier à un récit national rassembleur qui constitue une source de fierté. Or, il n'existe présentement pas de musée au Québec consacré exclusivement à l'histoire québécoise, à ses grands personnages et aux événements importants des 400 ans d'histoire de notre nation. Une telle institution permettrait de faire découvrir aux Québécois et Québécoises de toutes origines, l'histoire singulière qui nous rassemble, incluant l'apport des Premières Nations, et qui soulève notre différence comme nation francophone en Amérique du Nord. De plus, afin de favoriser une meilleure accessibilité à tous, un portail virtuel pourrait permettre à tous les Québécois et Québécoises d'accéder aux collections de ce musée ».

CAQ- Congrès national 2022- Cahier du participant

Rappel des faits saillants

2022

Quatrième budget de la Coalition Avenir Québec

« Soutenir la relance et
valoriser la culture
québécoise et son milieu »

Continuité du soutien pandémique dans le budget 2022-2023

- Le gouvernement envisage d'attribuer 257,9 M\$ au cours des 5 prochaines années pour mettre de l'avant des initiatives qui visent la promotion de la culture québécoise.
- De cette somme un montant de 6M\$ pour les trois prochaines années seront ajoutés à l'enveloppe existante du PAFIM pour soutenir des institutions nouvellement agréées. Selon des informations données par la SMQ, les musées scientifiques et techniques agréés ont pu déposer une demande d'aide financière triennale dans le cadre du volet 1 du PAFIM 2022-2025.
- À compter de 2022-2023, le gouvernement investit 72,1 M\$ afin de prolonger certaines mesures mises en œuvre pour pallier les effets de la COVID-19. La nature de l'aide qui pourrait être consentie en 2022-2023 aux institutions muséales soutenues par le MCC reste à définir.
- Maintien du crédit d'impôt pour un premier don important en culture.

Rappel des mesures du plan d'action gouvernemental 2018-2023

Partout la culture, politique culturelle du Québec

mesure 5

Offrir aux Québécoises et aux Québécois l'accès gratuit aux musées un dimanche par mois

5 M\$

mesure 7

Encourager la philanthropie culturelle par des mesures fiscales

2,5 M\$

mesure 9

Améliorer l'offre de sorties et d'activités culturelles dans le parcours éducatif

35 M\$

mesure 14

Augmenter le soutien gouvernemental à la diffusion culturelle au Québec

52 M\$

mesure 6

Moderniser le programme Mécénat Placements Culture

13,8 M\$

mesure 8

Conclure une nouvelle alliance culture-éducation-famille

30,5 M\$

mesure 10

Soutenir des projets culturels et d'engagement social pour les jeunes autochtones

550 k\$

mesure 17

Bonifier l'accès des artistes et des travailleuses et travailleurs culturels à la formation

14,3 M\$



Emploi



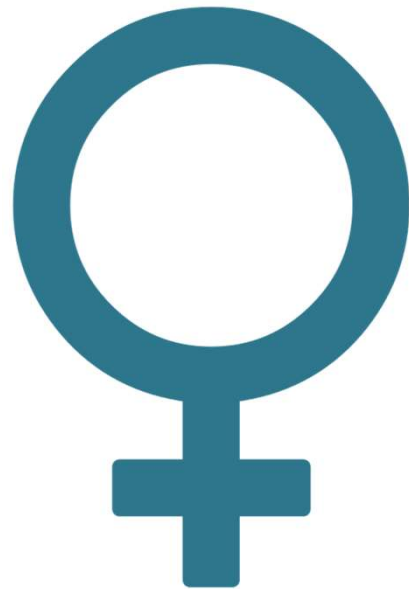
Emplois

Une étude sur la rémunération a été réalisée en 2021 pour la Société des musées du Québec. 141 institutions muséales (sur 358 institutions invitées) et 904 employé.es ont participé à l'enquête. L'étude démontre que **sur les 141 institutions répondantes** :

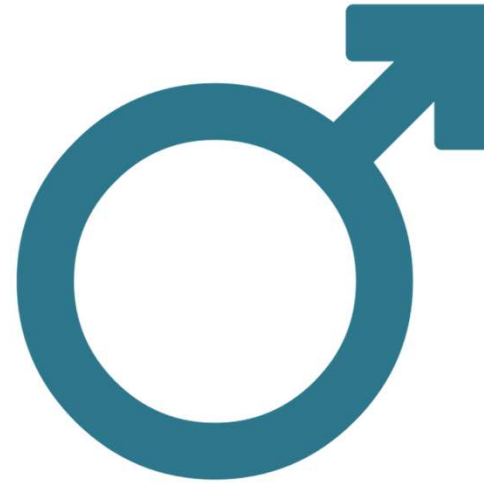
- 75 institutions (53%) comptent 5 employé.es et moins alors que seulement 9 (6%) ont 20 employé.es et plus ;
- La majorité (68,8%) des institutions sont ouvertes annuellement ;
- La majorité des institutions (62.4%) sont agréés par le MCC;
- La présence d'un syndicat tend à augmenter avec le nombre d'employé.es, passant de 17,3 % lorsqu'il y a 5 employé.es et moins à 77,8 % lorsqu'il y a 20 employé.es et plus;
- Un peu plus des trois quarts ont un statut juridique de personne morale sans but lucratif alors que le statut juridique le moins représenté est celui de provincial, avec seulement 3,5 % des répondants se trouvant dans cette catégorie;
- Rapportée sur le nombre d'ETC, **la masse salariale moyenne se chiffre à 44 656 \$ par ETC**, avec un écart-type de 21 806 \$. Dans l'ensemble, la masse salariale représente 50,2 % des budgets d'opération des institutions muséales répondantes.

Emplois

Composition de la main d'œuvre selon le genre



Féminin
64,2%



Masculin
32%



Autre/s. rép
3,9%

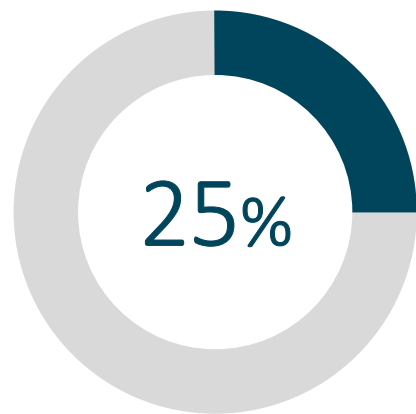
Les personnes de genre féminin sont en majorité. Elles représentent près des deux tiers des titulaires de postes analysés.

Source : APPECO, Enquête sur la rémunération dans les institutions muséales du Québec, mars 2022

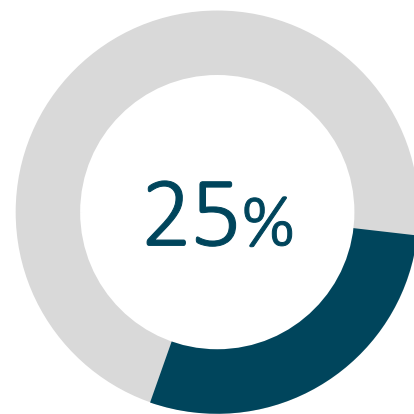
Emplois

Distribution des groupes d'âge selon le titre de poste

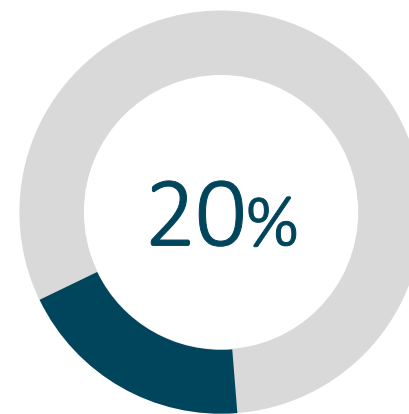
La catégorie d'âge la plus représentée est celle des plus de 50 ans, avec 30,1 % des effectifs, suivie par celles des 30 à 40 ans et des moins de 30 ans, toutes deux à environ 25 % des employé.es. Les 40 à 50 ans représentent 20 % du total.



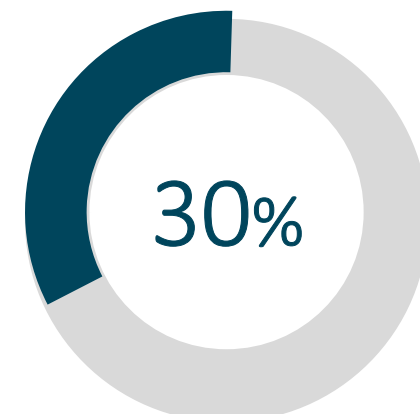
Moins de 30
ans



30-40 ans



40 à 50 ans



Plus de 50 ans

Source : APPECO, Enquête sur la rémunération dans les institutions muséales du Québec, mars 2022

Emplois

Distribution des groupes d'âge selon le titre de poste

La catégorie d'âge la plus représentée est celle des plus de 50 ans, avec 30,1 % des effectifs, suivie par celles des 30 à 40 ans et des moins de 30 ans, toutes deux à environ 25 % des employé.es. Les 40 à 50 ans représentent 20 % du total.

	nb	Moins de 30 ans	30 à 40 ans	41 à 50 ans	Plus de 50 ans
Direction générale	110	2,2%	11,3%	16,9%	18,0%
Administration et soutien	87	14,8%	6,5%	10,1%	7,7%
Direction de services, coordination et chefs	234	15,2%	31,2%	30,3%	27,2%
Professionnel(le)s	172	7,2%	23,4%	27,0%	19,9%
Technicien(ne)s	122	10,8%	15,6%	10,1%	16,2%
Guides, animation et médiation	119	35,0%	7,8%	3,4%	6,3%
Préposé(e), accueil	47	12,6%	3,5%	2,2%	2,6%
Autres	8	2,2%	0,9%	0,0%	2,2%

Source : APPECO, Enquête sur la rémunération dans les institutions muséales du Québec, mars 2022

Emplois

Niveaux de scolarité

La main-d’œuvre est très scolarisée pour les postes analysés. Près de 70 % des employé.es ont terminé des études universitaires, alors que moins de 10 % ont un diplôme d’études secondaires ou moins, ce qui montre un fort taux de scolarisation.

	Aucun diplôme	Diplôme d'études secondaires	Apprenti ou métier	DEC non- technique	DEC technique	Études universitaires autres	Baccalauréat	Études supérieures
Direction générale		..	..	..		6	44	54
Administration et soutien		28		8	8	7	22	13
Direction de services, coordination et chefs		4	..	9	19	12	92	77
Professionnel(le)s		3	5	..	11	6	80	60
Technicien(ne)s		6	5	..	83	3	12	..
Guides, animation et médiation	4	8		32	8	15	32	16
Préposé(e), accueil		22		3	..	12	4	4
Autres		6	..		..			

Le symbole « - » indique qu’aucun individu ne se retrouve dans ce croisement particulier, tandis que le symbole « .. » indique que la statistique n’est pas présentée car trop peu d’individus se retrouvent dans ce croisement.

N.B.: Cette étude ne porte pas exhaustivement sur tous les postes dans les musées, mais principalement sur les postes de professionnel.les ou de direction.

Source : APPECO, Enquête sur la rémunération dans les institutions muséales du Québec, mars 2022

Emplois (direction /coordination exclues)

Salaire horaire selon le titre et le nombre d'employé.e.s

Le nombre d'employé.es par institution a un effet direct sur le salaire. Ils passent de 21,34\$ pour celles de cinq employé.es et moins à 28.21\$ pour celles de 20 employé.es et plus.

	5 employé(e)s et moins	6 à 10 employé(es)	11à19 employé(e)s	20 employé(e)s et plus	Moyenne
Administration et soutien	20,56 \$	22,22 \$	21,41 \$	24,11 \$	22,86 \$
Professionnel(le)s	25,58 \$	22,64 \$	24,52 \$	37,26 \$	32,78 \$
Technicien(ne)s	21,40 \$	29,55 \$	20,45 \$	25,55 \$	24,75 \$
Guides, animation et médiation	17,47 \$	18,86 \$	19,23 \$	27,99 \$	21,12 \$
Préposé(e), accueil	16,75 \$			21,34 \$	19,96 \$
Autres				24,50 \$	
Moyennes pondérées	21,34 \$	21,29 \$	19,72 \$	28,21 \$	24,29 \$

La salaire horaire exclut les avantages sociaux et les bonis. Le symbole « - » indique qu’aucun individu ne se retrouve dans ce croisement particulier, tandis que le symbole « .. » indique que la statistique n’est pas présentée car trop peu d’individus se retrouvent dans ce croisement.

Source : APPECO, Enquête sur la rémunération dans les institutions muséales du Québec, tableau A5,mars 2022

Emplois (direction /coordination exclues)

Salaire annuel selon le titre et le nombre d'employé.e.s

Le nombre d'employé.es par institution a un effet direct sur le salaire. Ils passent de 21,34\$ pour celles de cinq employé.es et moins à 28.21\$ pour celles de 20 employé.es et plus.

	5 employé(e)s et moins	6 à 10 employé(es)	11à19 employé(e)s	20 employé(e)s et plus	Moyenne
Administration et soutien	37 419 \$	40 440 \$	38 966 \$	43 880 \$	41 605 \$
Professionnel(le)s	46 556 \$	41 205 \$	44 626 \$	67 813 \$	59 660 \$
Technicien(ne)s	38 948 \$	53 781 \$	37 219 \$	46 501 \$	45 045 \$
Guides, animation et médiation	31 795 \$	34 325 \$	34 999 \$	50 942 \$	38 438 \$
Préposé(e), accueil	30 485 \$	-	-	38 839 \$	36 327 \$
Autres				44 590 \$	
Moyennes pondérées	38 833 \$	38 743 \$	35 891 \$	51 349 \$	44 215 \$

La salaire horaire exclut les avantages sociaux et les bonis. Le symbole « - » indique qu'aucun individu ne se retrouve dans ce croisement particulier, tandis que le symbole « .. » indique que la statistique n'est pas présentée car trop peu d'individus se retrouvent dans ce croisement.

Source : APPECO, Enquête sur la rémunération dans les institutions muséales du Québec, tableau A5,mars 2022

Emplois (direction /coordination exclues)

Rémunération horaire globale selon le titre et le nombre d'employé.e.s

L'écart se creuse davantage pour la rémunération globale. Ils passent de 23,94\$ pour celles de cinq employé.es et moins à 33.95\$ pour celles de 20 employé.es et plus.

	5 employé(e)s et moins	6 à 10 employé(es)	11à19 employé(e)s	20 employé(e)s et plus	Moyenne
Administration et soutien	23,34 \$	24,26 \$	24,41 \$	28,32 \$	26,41 \$
Professionnel(le)s	28,93 \$	24,03 \$	29,01 \$	44,61 \$	38,68 \$
Technicien(ne)s	24,02 \$	30,49 \$	24,31 \$	30,68 \$	29,35 \$
Guides, animation et médiation	18,92 \$	19,39 \$	19,85 \$	34,49 \$	23,87 \$
Préposé(e), accueil	19,19 \$			25,92 \$	23,76 \$
Autres				28,69 \$	..
Moyennes	23,94 \$	22,37 \$	22,59 \$	33,95 \$	28.41 \$

La rémunération horaire inclut les avantages sociaux et les bonis. Le symbole « - » indique qu'aucun individu ne se retrouve dans ce croisement particulier, tandis que le symbole « .. » indique que la statistique n'est pas présentée car trop peu d'individus se retrouvent dans ce croisement.

Source : APPECO, Enquête sur la rémunération dans les institutions muséales du Québec, tableau 9,mars 2022

Emplois (direction /coordination exclues)

Rémunération annuelle selon le titre et le nombre d'employé.es

	5 employé(e)s et moins	6 à 10 employé(es)	11à19 employé(e)s	20 employé(e)s et plus	Moyenne
Administration et soutien	42 486 \$	44 151 \$	44 420 \$	51 534 \$	48 069 \$
Professionnel(le)s	52 646 \$	43 727 \$	52 795 \$	81 195 \$	70 390 \$
Technicien(ne)s	43 714 \$	55 500 \$	44 237 \$	55 844 \$	53 417 \$
Guides, animation et médiation	34 431 \$	35 281 \$	36 122 \$	62 770 \$	43 446 \$
Préposé(e), accueil	34 934 \$			47 183 \$	43 250 \$
Autres				52 209 \$	
Moyennes					51 714 \$

La rémunération annuelle a été calculé sur la base du nombre d'heures d'un.e employé.e équivalent temps-plein (=1820 heures)

Source : APPECO, Enquête sur la rémunération dans les institutions muséales du Québec, tableau A.9, mars 2022

Emplois

Rémunération horaire selon l'âge et le genre

La rémunération horaire moyenne chez les membres du personnel de genre féminin est de 12% inférieure à celle genre masculin (toutes catégories confondues)

	Nb personnes	Féminin	Masculin
Total	869	32,13	35,97
Moins de 30 ans	220	23,21	24,49
30 à 40 ans	230	30,01	31,58
41 à 50 ans	177	38,27	48,09
Plus de 50 ans	242	39,21	40,14

Source : APPECO, Enquête sur la rémunération dans les institutions muséales du Québec, tableau 7, mars 2022

Emplois

Salaires - Autres données

Muséologue/ Restaurateurs/Conservateurs (Maîtrise M.A.)

Employeurs	Appellations d'emploi spécifiques	Salaire horaire moyen (début carrière) 2019	Nb hres/ semaines	Salaire annuel moyen (début carrière) 2019
Privé/OBNL		22.49\$	35	40 931\$
Musées d'État (Québec)	Conservateur (trice) ou restaurateur(trice)	23.07\$	35	41 987\$
Universités	Chargé(e) de conservation ou conservateur ou muséologue	27.48\$	35	50 013\$
MBAM	Chargé(e) de projet en conservation	28.19\$	35	51 305\$
MBAM	Conservateur (trice) ou restaurateur(trice)	38.41\$	35	69 906\$
Pointe à Callière	Conservateur (trice)	34.87\$	40	72 529\$
Ville de Québec	Coordonnateur(trice) aux biens culturels	30.26\$	35	55 073\$
Ville de Montréal	Agent(e) de conservation en muséologie ou agent(e) de conservation des collections animales ou végétales	30.49\$	35	55 492\$
Musées publics canadiens	Muséologue, archiviste ou conservateur(trice)	38.87\$	37.5	75 796\$
Musées publics canadiens	Muséologue-chercheur(euse)	41.73\$	37.5	81 373\$

Emplois

Salaires - Autres données

Technicien (ne) en muséologie (Diplôme d'études collégiales D.E.C)

Employeurs	Appellations d'emploi spécifiques	Salaire horaire moyen (début carrière) 2019	Nb hres/ semaines	Salaire annuel moyen (début carrière) 2019
Petits et moyens musées privés/OBNL		16.23\$	40	33 785\$
Musées privés/OBNL de taille moyenne (syndiqués)		18.40\$	40	38 272\$
Musées d'État québécois		20.45\$	35	37 219\$
Certaines universités		21.88\$	35	39 821\$
Certaines municipalités de 100 000 hab. et plus		24.93\$	35	45 372\$
Certaines municipalités de moins de 100000 hab.		27.18\$	35	49 467\$
Parcs Canada		27.58\$	37.5	53 781\$
MBAM	Technicien(ne) en restauration ou technicien(ne) aux expositions	28.27\$	35	51 451\$
Pointe à Callière	Technicien(ne) en conservation	30.61\$	35	55 710\$
Musées publics canadiens	Technicien(ne) en conservation ou préparateur(trice) d'expositions ou coordonnateur(trice) des collections	30.05\$	37.5	58 597\$

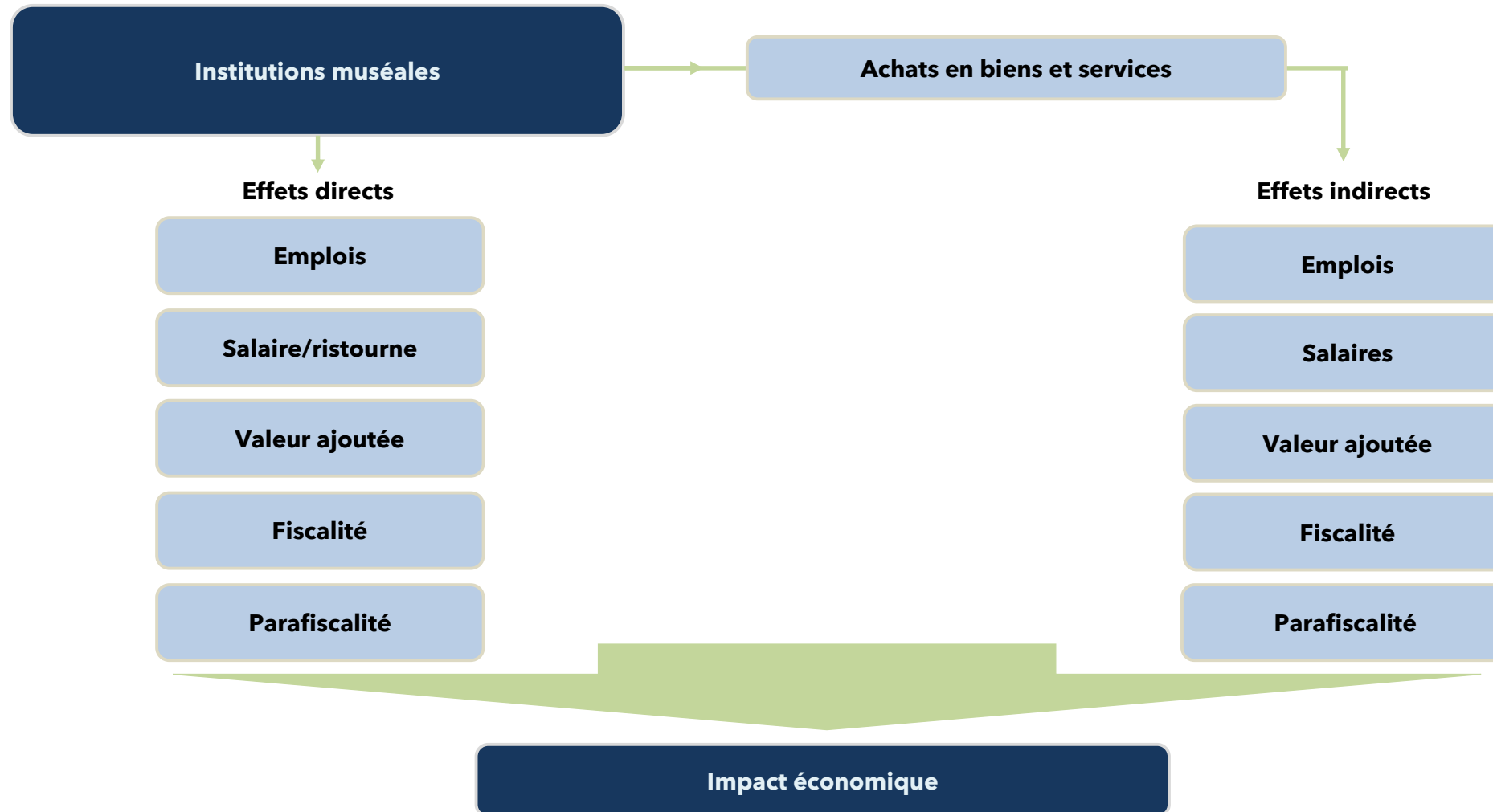


Impacts économiques



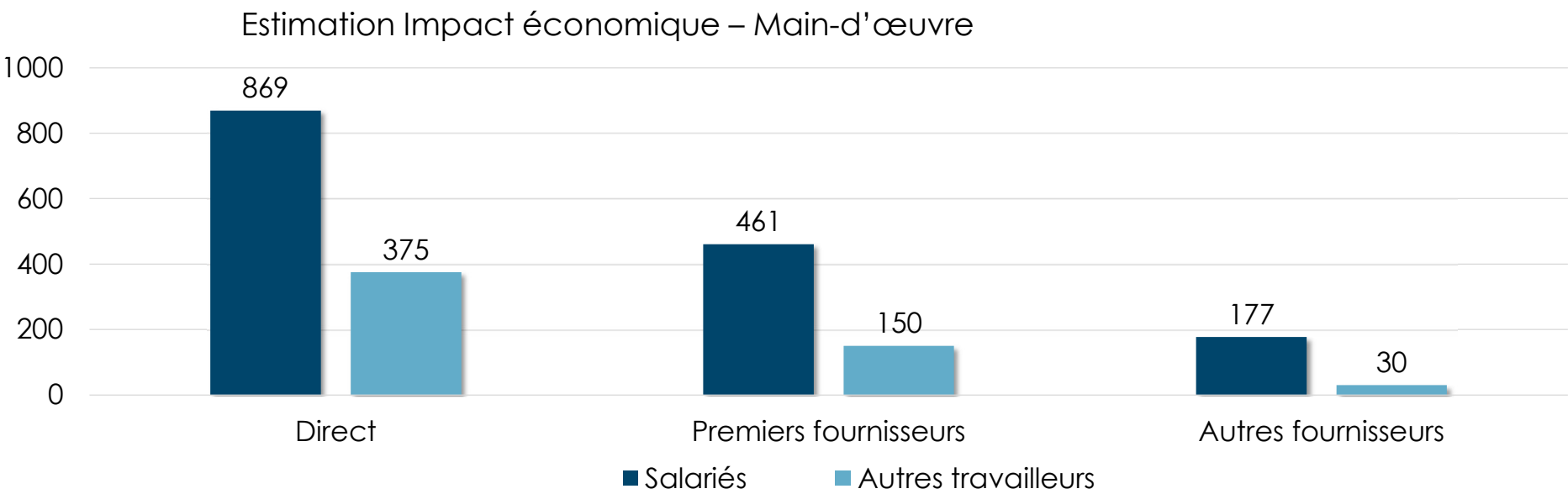
Méthodologie

Le modèle intersectoriel du Québec



Résultats

Impact économique



Main-d'œuvre	Effets directs	Effets indirects		Effets totaux
		Premiers fournisseurs	Autres fournisseurs	
	Années-personnes de 2021			
	1 244	611,2	207,1	2 062,3

+65 % en effet indirect

Résultats

Estimation d'impact économique – Synthèse

	Effets directs	Effets indirects	Total
Main-d'œuvre (années-personnes)	1 244,0	818,3	2 062,3
Total des dépenses			227 897
+Valeur ajoutée (k\$)	114 508	55 652	170 160
+Fuites (k\$)		58 625	58 625
-Subventions indirectes (k\$)		888	888
Revenus du gouvernement du Québec (k\$)	6 850	3 757	10 608
Revenus du gouvernement du Canada (k\$)	5 494	1 891	7 386
Parafiscalité (k\$)	10 362	4 940	15 302

「Enjeux politiques」

-Bilan-

Enjeux politiques

Bilan des demandes de la FNCC au cours des 5 dernières années

01

Que soit réouvert le processus d'agrément et de reconnaissance des institutions, qui a été gelé pendant 15 ans (depuis 2003), et qu'il soit reconduit annuellement.

- *Un nouveau processus d'agrément a finalement été rouvert en 2018 pour être reconduit annuellement. L'agrément est valide pour 5 ans. Le dernier processus d'agrément s'est terminé le 4 juillet 2022.*

02

Que toutes les institutions muséales (y compris les institutions muséales à caractère scientifique, naturel, cinématographique et théâtral) demeurent sous la responsabilité du MCC et soient admissibles aux mêmes programmes d'aide financière malgré le fait que d'autres ministères puissent aussi soutenir leur fonctionnement.

- *Après avoir été ballotés d'un ministère à l'autre (dans une volonté de décentraliser le financement des institutions muséales), **les musées à vocation scientifique** sont enfin revenus sous l'égide du MCC en 2020.*
- *Rappelons qu'en 2015-2016, les centres d'exposition soutenus par le PAFIM ont été transférés au Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ).*

Enjeux politiques

Bilan des demandes de la FNCC au cours des dernières années

04

Que le financement du réseau muséal soit augmenté (au minimum selon les recommandations du Rapport sur l'avenir du réseau muséal), pluriannuel, stable et indexé annuellement au coût de la vie.

- *Jusqu'en 2018, l'enveloppe du PAFIM était de 17M\$. Le Groupe de travail sur l'avenir du réseau muséal, mandaté en 2013 par le ministre de la Culture et des Communications, recommandait une augmentation du PAFIM de 11M\$ à compter de 2015-2016 et que celui-ci soit annuellement indexé. Si la recommandation avait été suivie, l'aide serait aujourd'hui à 33 M\$ pour 123 institutions.*
- *Pour la Société des musées (SMQ), cette demande d'augmentation demeurerait insuffisante. À l'époque, la SMQ évaluait que l'aide devait passer à 38M\$, équivalent à 44 M\$ d'aujourd'hui. On reste donc loin des 27.5M\$ prévus pour 2022-2023 (et incluant l'aide aux Musées à vocation scientifique).*
- *Le PAFIM fait l'objet d'un programme triennal. Les résultats pour le PAFIM 2022-2025 devraient être connus d'ici la fin de l'année.*

05

Que l'apport du financement provenant du mécénat et de la philanthropie n'ait pas pour effet de diminuer la participation des différents paliers de gouvernement. Il doit servir à l'amélioration de l'offre muséale et des conditions de travail du milieu. Il doit être une plus-value et non une occasion pour les différents gouvernements de se désinvestir de ses responsabilités en matière de conservation du patrimoine et de valorisation de la culture.

- *Le programme mécénat-culture a été bonifié. Pour l'instant il n'est pas question de le substituer à d'autres formes d'aides. Restons vigilants.*

Enjeux politiques

Bilan des demandes de la FNCC au cours des dernières années

06

Que le financement permette d'augmenter la masse salariale et de bonifier les avantages sociaux afin d'atteindre un seuil d'équité en comparaison aux salariés de l'État québécois.

07

Que le financement du réseau muséal rende possible la mise en place de régimes de retraite et d'assurances collectives sectoriels, notamment pour les institutions qui en sont dépourvues.

08

Que le financement du réseau muséal permette une révision des structures d'emploi afin d'effectuer un rattrapage salarial qui favoriserait la rétention du personnel et la reconnaissance de l'expertise.

➤ *La situation financière des institutions muséales demeure précaire et celles-ci peinent encore à offrir des conditions de travail décentes, surtout dans les petits musées. Cela préoccupe la FNCC et demeure un objet constant des revendications.*

Enjeux politiques

Bilan des demandes de la FNCC au cours des dernières années

09

Que le ministère de la Culture du Québec et le ministère du Patrimoine canadien améliorent leur soutien financier auprès des institutions muséales en mettant en place des programmes qui permettraient :

- ▶ La réalisation d'inventaires de collections
 - ▶ La mise en place de fonds destinés aux acquisitions
 - ▶ L'élaboration de plans de sauvegarde, de conservation et de mise en valeur du patrimoine muséal
 - ▶ La dotation d'espaces notamment pour l'aménagement, l'agrandissement ou la construction de réserves muséales
 - ▶ De mettre en place un mécanisme pour rendre disponibles des services de restaurations professionnels aux institutions muséales qui ne peuvent s'offrir ces services
- *L'arrivée des Espaces bleus fait craindre une mauvaise gestion des priorités. Le projet Espaces bleus est onéreux et l'on craint que les institutions muséales en paient les frais par l'absence de nouveaux programmes depuis longtemps attendus.*

Enjeux politiques

Pour la suite des choses, la FNCC poursuivra ses revendications auprès des instances gouvernementales ...

Au niveau du financement :

- Que le PAFIM soit augmenté d'au moins 6 M\$ par rapport budget annoncé par le ministre des Finances lors du budget 2022-2023.
Le PAFIM doit être indexé annuellement au coût de la vie.
- Que le financement des musées à vocation scientifique demeure sous l'égide du ministère de la Culture et soit admissible au PAFIM au même titre que les autres institutions muséales agréées.
- Au niveau des ressources humaines, le financement doit permettre :
 - ✓ une augmentation de la masse salariale et une bonification des avantages sociaux, particulièrement pour les petits et moyens musées qui peinent à recruter du personnel (qualifié et non qualifié).
 - ✓ la mise-en-place mettre en place des régimes de retraite et d'assurances collectives sectoriels, notamment pour les institutions qui en sont dépourvues.
 - ✓ un rattrapage salarial qui favoriserait le recrutement, la rétention et la reconnaissance de l'expertise.
 - ✓ d'offrir des incitatifs pour attirer et retenir en région les jeunes professionnels (ex. : prime d'éloignement)
- Gratuité des musées le premier dimanche du mois
 - ✓ Conserver la mesure mais augmenter le niveau d'aide pour faire face aux besoins en ressources humaines qu'elle exige (accueil, sécurité) et pour compenser la diminution des abonnements (réf. : sondage de la SMQ).
 - ✓ Offrir une formule plus souple en termes de journée de gratuité pour mieux répartir l'achalandage et ainsi améliorer l'expérience client.

Enjeux politiques

Pour la suite des choses, la FNCC poursuivra ses revendications auprès des instances gouvernementales ...

Espaces bleus:

- Que le modèle de gestion des Espaces bleus soit clarifié. Que les musées régionaux soient davantage informés et impliqués.
- Qu'on évite de mettre un Espace bleu dans une ville ou près d'une ville qui a déjà un musée pour éviter les risques de concurrence au niveau : de la fréquentation; du recrutement et de la rétention des ressources humaines ; de la recherche de financement privé (dons et commandites), etc.
- Que les institutions muséales régionales et les acteurs du milieu soient invités à siéger sur les « comités collaboratifs » chargés de réfléchir aux contenus de l'offre des Espaces bleus, de manière à assurer un arrimage avec le milieu et éviter les possibles dédoublements (avec les musées, avec les marchés publics, les boutiques de produits du terroir, etc.).
- Bref, que le MCCQ rassure le milieu muséal sur les impacts sur l'écosystème muséal et sur son financement.

Autres préoccupations des syndicats:

- La crise du logement notamment dans certaines régions est un obstacle au recrutement
- La pénurie de main-d'œuvre pour les emplois en marketing et pour les emplois administratifs et d'entretien demande d'offrir des conditions de travail compétitives au reste du marché du travail.

